



Informations concernant les procédures administratives pour recruter un travailleur étranger

Job4Mi Ouest vérifie systématiquement la nature du titre de séjour et la possibilité de travailler des candidats présentés à l'employeur.

Les démarches à effectuer avant une embauche diffèrent en fonction du statut administratif de la personne étrangère.

Dans certains cas, l'employeur n'aura aucune démarche particulière à effectuer autre que les démarches classiques d'un recrutement.

Dans d'autres cas, l'employeur devra solliciter une autorisation de travail auprès de la Direction Générale des Étrangers en France dépendant du ministère de l'Intérieur ou encore vérifier l'authenticité du titre auprès de la préfecture.

I. Cas où il est nécessaire pour l'employeur d'effectuer une demande d'autorisation de travail préalable à l'embauche

L'employeur doit effectuer une demande d'autorisation de travail préalable à l'embauche seulement dans les cas suivants :

- a) Si le futur salarié est un Demandeur d'Asile inscrit depuis plus de 6 mois.
 - b) Si le futur salarié est un étudiant et dépasse les 964h de travail par an ou s'il s'agit d'un étudiant algérien, quelle que soit la quotité de travail (cf accord franco-algérien du 27/12/1968).
 - c) Si le futur salarié a une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle salarié depuis moins de 2 ans.
 - d) Si le futur salarié a une carte de séjour temporaire travailleur temporaire.
 - e) Si le futur salarié a une carte de séjour pluriannuelle saisonnier (dans ce cas seulement le salarié occupe un emploi dit « saisonnier ». Pour les autres statuts, on ne parle pas d'emploi saisonnier même si les personnes ne travaillent que pendant les mois d'été. Cela aura son importance au moment de demander l'autorisation de travail).
- L'autorité administrative dispose d'un délai d'instruction à compter de la réception de la demande d'autorisation de travail pour s'assurer que l'embauche de l'étranger respecte les conditions de droit commun d'accès au marché du travail.

En application de l'article L744-11 du CESEDA, à défaut de notification dans un délai de 2 mois l'autorisation est réputée acquise.

- ▶ L'autorisation de travail se terminera obligatoirement à la date de la fin de validité du contrat. Toutefois, une fois délivrée, elle demeure valable indéfiniment pour un même contrat à durée indéterminée. L'utilisateur en sollicitera une nouvelle uniquement en cas de changement de CDI et elle n'est plus exigée à compter du 3^{ème} renouvellement de titre « salarié ».
- ▶ Le métier pour lequel l'Autorisation de Travail est sollicitée doit faire partie des métiers en tension répertoriés dans la Région. Si ce n'est pas le cas, l'entreprise doit publier une offre à Pôle Emploi pendant 3 semaines et prouver l'absence de candidat.

Comment solliciter une autorisation de travail ?

Depuis le 6 avril 2021, une plateforme automatisée nationale traite l'ensemble des demandes.

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr ou appeler le 0806 001 620.

La démarche en ligne se fera en 4 étapes :

1. Vérifier que le métier fait partie des métiers en tension.

Pour cela, il faut sélectionner le bon secteur d'activité et le métier correspondant. Cf liste des métiers en tension en Pays de La Loire à la fin du document : pour certains il sera nécessaire de sélectionner le métier dans la liste déroulante, pour d'autres il faudra taper le métier.

2. Identification de l'entreprise.
3. Nature du recrutement envisagé (résident en France, hors de France, saisonnier, détenteur d'une attestation de demandeur d'asile, étudiant).
4. Identification du futur salarié.
5. Fourniture des pièces jointes associées : copie du titre de séjour en cours de validité ; si l'emploi n'est pas un métier en tension, offre d'emploi déposée auprès du service public de l'emploi et document attestant la clôture de l'offre et de l'absence de candidat. (Détail dans le document « pièces justificatives par titre de séjour » disponible sur la plateforme)

NB : tous les documents doivent être envoyés dans un seul document PDF. Donc veiller à préparer son document en amont.

A l'issue de la demande en ligne, une confirmation de dépôt sera fournie.

Dès que la demande est validée, une autorisation de travail sécurisée et dématérialisée sera transmise.

Cas particulier des contrats saisonniers

D'un point de vue du droit des étrangers, n'est saisonnier qu'une personne ayant le statut administratif saisonnier (par exemple que l'on fait venir de l'étranger sous ce statut, pour la saison seulement avec la carte de séjour saisonnier). Une personne ayant déjà une autorisation de séjour en France et recrutée pour les mois d'été n'est pas considérée

comme « saisonnier ». Il ne faudra donc pas cocher la case « saisonnier » pour le recrutement d'un demandeur d'asile ou d'un titre de séjour autre que titre de séjour saisonnier.

Exemple : je recrute un demandeur d'asile pour la cueillette de tomates en juillet et août. Il ne s'agit pas d'un contrat saisonnier. Il ne faut donc pas cocher « saisonnier » sur la plateforme.

Cas des métiers du maraîchage

Les ouvriers maraîchers agricoles non saisonniers ne font pas partie des métiers en tension. Dans ce cas, pour solliciter une autorisation de travail il faudra publier une attestation Pôle Emploi.

2. Cas où il est nécessaire de contrôler l'authenticité des documents administratifs en préfecture.

Si une personne dispose d'un titre de séjour l'autorisant à travailler mais n'est pas inscrit à Pôle Emploi, alors l'employeur devra vérifier l'authenticité de ses documents administratifs auprès de la préfecture. C'est le cas :

- a) Si le futur salarié est un étudiant et ne dépasse pas les 964h de travail par an.
- b) Si le futur salarié a une Autorisation provisoire de Séjour.

Comment procéder ? :

Auprès de la préfecture du lieu où la personne a obtenu son titre de séjour, envoyer une lettre datée, signée et recommandée avec avis de réception ou un courrier électronique, comportant la transmission d'une copie recto verso du titre de séjour.

Cette démarche doit être effectuée au moins 2 jours ouvrables avant la date d'effet de l'embauche.

Sans réponse dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande, l'obligation de l'employeur de s'assurer de l'existence de l'autorisation de travail est considérée comme remplie.

3. Cas où l'employeur n'a aucune démarche particulière à effectuer

Si le futur salarié est inscrit à Pôle Emploi et dispose :

- a) D'une carte résident.
- b) De la Protection Subsidiaire.
- c) D'un Titre de séjour Vie Privée Vie Familiale.
- d) D'un Titre de séjour Santé.
- e) D'un Récépissé de Titre de Séjour avec autorisation de travail (mentionnée sur le récépissé)
- f) D'un passeport talent

4. Cas où l'employeur doit s'acquitter du paiement de la taxe à l'OFFI

OFII = Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Une taxe est due par l'employeur dans les cas suivants :

- a) Titre de séjour « **salarié** » uniquement s'il s'agit d'une **1ère demande de carte de séjour salarié** : Une taxe d'un montant de 55 % d'un salaire brut sera à verser à l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) par l'entreprise qui embauchera un salarié étranger pour un contrat de travail à durée indéterminée. Pour un contrat à durée déterminée la taxe sera calculée en fonction du salaire et de la durée du contrat.
- b) Titre de séjour « **travailleur temporaire** » : taxe entre 74 et 300 euros, en fonction du montant du salaire
- c) Titre de séjour « **travailleur saisonnier** » : 50 euros/ mois d'activité

Dans tous les autres cas, aucune taxe n'est à payer par l'employeur.

Sources : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/comment-faire-embaucher-salarie-etranger>

Liste des métiers en tension en Pays de La Loire en avril 2021

2 avril 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secteur	Secteur d'activité	Code FAP	Saisir via la liste déroulante	taper l'intitulé
Santé	Agents de services hospitaliers	T4Z61	Agent de propreté hospitalière ou Agent des services hospitaliers	
Service aux personnes	Agents d'entretien de locaux	T4Z60		Agent d'entretien/propreté de locaux
Service aux personnes	Aides à domicile et aides ménagères	T2A60		Aide aux personnes âgées
Santé	Aides-soignants	V0Z60		aucun intitulé aide-soignant ne débouche sur métier en tension - noter « métier en tension » dans la case commentaire.
Santé	Infirmiers	V1Z80		Infirmière de service hospitalier ou Infirmière aide opératoire
Service aux personnes	Professionnels de l'animation socioculturelle	V5Z81		Animateur d'activités sociales et de vie locale
Commerce; Vente et Grande distribution	Bouchers	S0Z40	Aide-boucher / Aide-bouchère ou Boucher	
Industrie	Bouchers	S0Z40		abattage et découpe de viande
Installation maintenance	Carrossiers automobiles	G0B40		Carrossier
Construction BTP	Charpentiers (bois)	B2Z43		Charpentier ou Aide charpentier
Industrie	Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons	D2Z40		Chaudronnier
Transport	Conducteurs routiers	J3Z43		Conducteur de poids lourd (mais pas de car ou de bus)
Construction BTP	Couvreurs	B2Z44		Couvreur ou Aide couvreur
Tport Logistique	Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	J0Z20	Magasinage et préparation de commandes	
Industrie	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	C1Z40		Ouvrier de montage en appareils électriques
Logistique	Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	J1Z40	Magasinage et préparation de commandes	
Industrie	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	F3Z41		Opérateur de montage d'ouvrages en bois ou Agent d'usinage du bois – opérateur de débit en industrie du bois
Industrie	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	D1Z41		Opérateur de découpe (taper découpe), Cisailleur, Lamineur en métallurgie
Construction BTP	Plombiers, chauffagistes	B4Z41		Plombier, Aide plombier, Plombier chauffagiste

2 avril 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secteur	Secteur d'activité	Code FAP	Saisir via la liste déroulante	taper l'intitulé
Industrie	Agents de maîtrise et assimilés des industries de process	E2Z80		Technicien processus en électricité-électronique études et développement, Technicien d'études en automatisme
Construction BTP	Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)	B6Z73		chefs de chantier
Industrie	Dessinateurs en mécanique et travail des métaux	D6Z71	Dessinateur d'études en mécanique, Dessinateur d'exécution en mécanique, en charpente métallique, en installations industrielles	
Installation maintenance	Mécaniciens et électroniciens de véhicules	G0B41	Mécanicien de maintenance automobile et de véhicules industriels, Installation et maintenance électronique	
Industrie	Techniciens en électricité et en électronique	C2Z70		Technicien de laboratoire en électricité études et développement,
Industrie	Techniciens en mécanique et travail des métaux	D6Z70		Technicien qualité en mécanique et travail des métaux, Technicien en métrologie en mécanique et travail des métaux, Technicien d'études en systèmes mécaniques automatisés
Agriculture et pêche	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	G1Z70		Ingénierie en agriculture et environnement naturel, Chargé d'études environnement, Ingénieur agro-environnement, Technicien du génie sanitaire et environnement / secteur agriculture et pêche : technicien du génie sanitaire et environnement
Agriculture	Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	A2Z70		Agent technique agricole, Agent de production laitière, Agent technique d'élevage
Construction BTP	Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	B6Z71	Chargée d'études techniques du BTP, Ingénieur d'études BTP, Technicien d'études BTP	
Construction BTP	Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	B7Z91	ingénieurs contrôle technique de construction	Chef de chantier, Assistant chef de chantier
Industrie	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	N0Z90	L'intitulé débouche sur non en tension	
Support à l'entreprise	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	M2Z90		Chef de projet informatique, Responsable de projet informatique, Ingénieur analyste informatique, Ingénieur d'étude et développement informatique